BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 octobre 2010

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 26/10/2010

D -20100589

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 25 octobre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean-Pierre GUYOMARC´H, M. Jean-Charles PALAU, Mme Sarah BROMBERG, Mlle Laetitia JARTY, M. Vincent MAURIN,

Stade Chaban Delmas Remise à niveau des installations de vidéo protection. Demandes de subventions. Autorisation.

Mme Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La vidéo protection du stade Chaban-Delmas a été essentiellement installée en 1998, à l'occasion de la coupe du monde de Football en France. Bordeaux figurait parmi les villes sites et a accueilli des matches de la première phase de qualification.

Aujourd'hui ces installations sont techniquement obsolètes et ne permettent pas une exploitation optimale de la surveillance des tribunes, notamment celle des "virages".

Actuellement le dispositif est constitué de 14 caméras, dont 3 sont situées dans la périphérie immédiate du stade pour contrôler les abords extérieurs. La vidéo surveillance est gérée par deux pupitres de gestion installés au PC commandement, mis à jour en 2003.

De nombreux incidents, en particulier des allumages de fumigènes, mettant en jeu la sécurité publique sont constatés et réprimés par les forces de l'ordre. Mais le dispositif existant n'est pas satisfaisant pour aider à l'identification précise et la neutralisation des fauteurs de troubles.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Bordeaux, en sa qualité de propriétaire du stade Chaban-Delmas, avec l'aide financière de l'Etat et du FC Girondins de Bordeaux, doit entreprendre des travaux de remise à niveau des installations, portant sur l'intérieur du stade.

Ils consisteront essentiellement sur le remplacement ou l'adjonction de caméras numériques à technologie avancée (multidirectionnelles, zoom et meilleure définition) et la refonte des dispositifs installés dans le PC sécurité.

Eu égard à la réglementation en la matière, ces travaux constituent une réponse technique et financière partielle et mesurée mais adaptée aux problèmes constatés à Chaban Delmas. En effet, la ville, nos partenaires (Etat et club) ainsi que les instances du football, soucieux de minimiser la dépense, ont convenu que ces travaux soient réalisés à minima, dans la perspective prochaine de la mise en service du nouveau stade à Bordeaux Lac.

Le coût prévisionnel (travaux et honoraires) est de 101.832 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

Financeurs	Montant en euros
Etat	34 000 €
FC Girondins de Bordeaux	53 832 €
Ville de Bordeaux	14 000 €
TOTAL	101.832 €

Il vous est demandé, Mesdames, messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter ces cofinanceurs,
- signer tout document relatif à ses cofinancements,
- encaisser ces cofinancements.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 octobre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Arielle PIAZZA
Adjoint au Maire